

remplace le brouillon du 4/4

Mission de l'Esprit Saint

Mardi, le 12 avril 99 ERL. 1970

AUX MEMBRES DE LA MISSION DE L'ESPRIT-SAINT,
LOS ANGELES,
CALIFORNIE, U.S.A.

SUJET: DE QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX.

Chers frères et soeurs en l'Esprit-Saint,

Que la Paix véritable soit avec vous et en vous au Nom Bien Aimé du Fils Consacré sortant parfait du Seins des Mères Bénies et, que le Divin Maître, L'Esprit-Saint, vous accorde Son Pardon et Ses Grâces en ce mémorable Jour du 17 d'avril!

Il y aura quarante cinq ans bientôt, la Vie, l'Esprit-Saint, Se retirait de la Chair Spiritualisée de la Troisième Personne de la Sainte Trinité, le Divin Maître Eugène Richer Dit La Flèche et ce, dans votre pays qui aurait dû et pourrait être le Paradis de la terre actuelle. Durant ces années qui semblent longues pour nous qui vivons peu de jours, années qui en réalité ne représentent qu'un espace de temps à peine perceptible comparativement au Temps d'éternelle essence, durant ces années, disons-nous, il s'est accompli un certain travail; des oeuvres tantôt bonnes, tantôt laissant à désirer (pour ne pas dire mauvaises), se sont accomplies. Toutes les oeuvres qui ont été faites en vue de l'érection du Royaume de Dieu, du déploiement du Fils, l'ont été grâce à l'Esprit-Saint par l'entremise d'outils plus ou moins maléables.

Avant de quitter notre planète infernale, dans Sa Grande Présence et par Son Eternelle Sagesse, Notre Seigneur Eugène Richer Dit La Flèche avait délégué un être pour prendre soin de Sa Bergerie et du troupeau à venir. Cet être fut celui auquel fut conféré le Titre de Prince. Il fut la seule et unique personnalité à qui l'Esprit-Saint a dit: "CE SERA MOI PAR TOI". Cette personnalité, plusieurs d'entre vous l'avez connue dans sa chair; il s'en trouve même qui ont vécu avec elle pendant un certain temps et, c'est avec une grande satisfaction et une joie ineffable, que le Ministère apprend aujourd'hui que l'on s'attache non plus à l'individualité de M.Gustave Robitaille, mais bien au PRINCIPES qui a émané de celui à qui le Révélateur a daigné accorder le Titre de "PRINCE HERITIER DU ROYAUME DES ENFANTS DE DIEU". Le Prince, Serviteur des Serviteurs, voilà celui que l'on aurait dû et que l'on doit écouter lorsqu'il nous transmet la Loi de Dieu! Il nous a transmis les Paroles et Commandements émanant

Los Angeles, suite page 2.....

directement de l'Esprit-Saint, le Seigneur Grand et Redoutable qui a dit à Lucibel: "Tu prendras ton Enseignement d'un homme!". Ces Paroles et Commandements, nous devons les mettre en pratique si, sincèrement, nous désirons atteindre le Royaume de Dieu. C'est au Prince que le Consolateur a dit: "CE SERA MOI PAR TOI!" et non à d'autres.

De nombreuses personnes sur cette terre ont eu l'occasion de voir et d'entendre Notre Seigneur Eugène Richer Dit La Flèche..... Parmi ces dernières, il y en eut un grand nombre qui ont eu la joie d'être guéries par Lui; plusieurs ont été gratifiées de dons extraordinaires; quantité ont eu l'heur d'écouter Ses suaves et lumineux discours! De tout ce monde qui a eu cette chance unique de voir et d'entendre le Seigneur, combien en est-il qui ont mis en pratique Son Enseignement de Justice?... Plusieurs, sans doute, se sont repentis; combien en est-il qui se sont convertis?... Lorsque nous sommes portés à dire comme les contemporains de Jésus: Heureux ceux qui ont connu le Divin Maître! Bienheureux Son père, Sa mère, Ses frères et soeurs, Ses miraculés, Ses disciples!..., nous avons réminiscence de ces Paroles de Jésus à Ses auditeurs: "Plus heureux encore sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui la mettent en pratique!"; ou encore: "Cherchez le Royaume de Dieu et sa Justice!".

Oui, il y en a beaucoup qui ont vu la Chair du Divin Thaumaturge! Nombreux aussi sont ceux qui ont connu monsieur Gustave Robitaille!... Ne serait-il pas temps pour nous tous de nous poser une question bien simple, pas compliquée du tout? Combien y en a-t-il parmi tout ce monde qui ont reconnu l'Esprit-Saint dans la Sublime Personne du Maître, Eugène Richer Dit La Flèche?... Ce ne sont certes pas ceux qu'Il a guéris!..., ni ceux qui se sont empressés de se faire une Mission bien à eux, selon leurs goûts: héritage de leurs ancêtres!..., non plus ceux qui se sont emparés malhonnêtement de Ses Biens, croyant qu'ils avaient affaire à un illuminé!... Serait-ce ceux qui ont combattu le Principe sortant de la bouche de Son Prince?... Evidemment pas! Tout en faisant cet examen de conscience, ne serait-il pas permis de se demander combien il y en a qui n'ont pas su différencier l'individualité de M.Gustave Robitaille de celle du Prince désigné par le Maître pour boire la coupe jusqu'à la lie?... O Salomon! Que la Sagesse t'a donc bien inspiré lorsqu'Elle t'a fait dire: "Il n'y a rien de nouveau sous le soleil!". Comme l'Histoire se répète!... Quand donc serons-nous assez sages pour comprendre ce que le Maître nous dit: "Corrigez-vous en voyant les fautes et les erreurs des anciens."

De toute évidence, à moins d'être aveuglés par nos passions intimes, nous devons reconnaître aujourd'hui l'Oeuvre accomplie par l'Esprit-Saint par la bouche de Son Prince. Pour conserver l'intégrité de la Doctrine, le Prince a combattu pendant de nombreuses années et, malheureusement, il s'en est trouvé plusieurs qui n'ont pas compris ce qu'il cherchait, ce qu'il désirait avant tout: QUE LA VOLONTE DE L'ESPRIT-SAINT S'ACCOMPLISSE! A travers ces tempêtes dévastatrices, dans cette lie amère et immonde, hélas! les rangs sont devenus déserts... Et, pendant ces années mouvementées, ces années presque perdues, une nouvelle génération suc-

céda à la première, de nouveaux membres vinrent renforcer les rangs. Quelques uns sont arrivés au milieu de la tempête, d'autres à la fin et les plus heureux, pendant l'accalmie. Tous ces êtres, ces appelés, formèrent un groupe unifié par la Parole de Sagesse qui était donnée par le Prince qui avait mis cette Parole du Maître en pratique: "Sois ROBUSTE DE TAILLE Mon vaillant Prince."

Pendant les nombreuses assemblées qu'il a tenues, ceux qui y assistaient avec leur esprit bien ouvert et qui suivaient de près, de très près, ont ressenti cette douceur du Zéphyr Divin sortant de sa bouche et constataient avec bonheur, ébahis, l'accomplissement de la Parole du Prescient: "CE SERA MOI PAR TOI". Tous ceux qui l'ont approché, non pour l'homme-chair qu'il était, mais pour le VERBE qu'il possédait sont demeurés imprégnés du parfum des Révélations qu'il détenait de la Bouche même du Suprême Consolateur. Ses Cantiques et ses Ecrits inspirés sont limpides tel le plus pur diamant et reflètent les couleurs chatoyantes de l'Esprit-Saint, son Grandiose et Sublime Inspirateur.

Les vingt-neuf Serviteurs qui forment aujourd'hui le Ministère de la Mission ainsi que les frères et soeurs qui en font partie ont, pour la plupart, connu et entendu le Prince. Tous, nous l'avons entendu répéter à foison: "A bas les idoles! Ne vous faites pas une idole de personne sur cette terre; car, lorsque votre idole tombera, vous tomberez avec elle! L'Exemple à imiter, c'est Jésus le Consacré! Et encore: Que la Vie vécue du Divin Maître vous serve d'Exemple!" Jamais, au grand jamais, il ne s'est cité comme modèle à imiter!... Donc, nous en tenant à ses conseils, nous ne nous faisons pas de la personnalité de M.Gustave Robitaille UNE IDOLE et, le Ministère n'acceptera jamais qu'il soit placé sur un autel quelconque; ce serait assez (si cela était possible), pour qu'il sorte de sa bière et vienne nous rabrouer comme il savait si bien le faire de son vivant lorsqu'il y avait entêtement. Mais devant la Parole du Prince énonçant le Principe Divin, nous devons nous soumettre et régler notre vie selon CE PRINCIPE. M.Gustave Robitaille a remis son esprit, en terme courant, il est décédé, il est mort; mais le Principe qu'il a énoncé de par l'Esprit-Saint demeure et demeurera éternellement. Relisons ensemble cette phrase des Documents lorsque le Maître écrit au Prince: "TOUS TE DEVRONT LE SALUT PAR LE VERBE".

Pendant toute sa vie de Pasteur véritable, il s'est efforcé de nous faire comprendre que nous n'étions rien, moins que rien, car un rien ne pourrait offenser le Seigneur; il nous a fait comprendre que s'il nous arrivait quelquefois de faire quelque chose ayant une valeur quelconque pour le Royaume, que c'était grâce à l'Esprit-Saint; il a réussi à nous faire comprendre, (bien que l'on ne le mette pas toujours en pratique), de ne pas chercher les petits points noirs chez nos frères, mais de considérer l'effort fourni et le travail accompli; il nous a amené à réfléchir sur le sort du Corps entier et à nous faire violence, si nécessaire, afin que le Corps bénéficie et non pas notre individualité seulement; etc., etc. Des livres volumineux ne suffiraient pas à tout relater. Devant cet amoncellement de

Los Angeles, suite page 4.....

preuves de toutes sortes, il est donc indéniable, indubitable, et incontestable que c'était bien LE MAITRE PAR LE PRINCE!

Nous nous excusons de cette entrée en matière qui peut vous sembler longue, elle était nécessaire. Nous nous devons de faire cet acte de foi dicté par la Raison et l'Esprit de Discernement que l'Esprit-Saint a bien voulu daigner nous accorder lorsque nous avons reçu la Consécration en toute liberté.

Donc, partant du principe véritable que l'Enseignement que le Prince a donné émanait de l'Esprit-Saint, nous sommes amenés, (la logique nous y oblige), à nous dire que nous devons (devoir) nous conformer à cet Enseignement. Reconnaisant que nous sommes imparfaits, il va sans dire que cet Enseignement, si nous voulons le mettre en pratique, sera tantôt facile à suivre, tantôt difficile d'exécution selon nos tendances innées et nos habitudes acquises. Dans cette condition, il est évident que certaines parties de l'Enseignement ne feront pas l'affaire de notre chair et ne seront pas conformes à nos désirs. Il nous est donc permis d'énoncer comme axiome que: Plus ça ne fait pas notre affaire, plus nous devons faire d'efforts pour nous conformer, car nos tendances nous portent à négliger cette partie qui nous est difficile dans l'Enseignement.

Parmi les Principes que le Prince nous a enseignés, il en est un (et ce n'est pas le moindre), qui est INDISPENSABLE, donc, que l'on ne doit pas négliger, si nous voulons que la Parole de Dieu soit dispensée sur la terre. Ce Principe ou Commandement a été énoncé par l'Esprit-Saint à travers les âges et, finalement, Il est venu, Lui-Même, l'établir lors de Son passage sur cette terre dans la Personne de Eugène Richer Dit La Flèche. Ce Commandement Obligatoire, C'EST LA DIME.

Les Serviteurs qui vous ont visités dernièrement, Mess. Gilles Francoeur et Jean C. Tougas, nous ont appris que le Livre de la Dime était ouvert dans votre Poste et, croyez-nous, ce fut une nouvelle qui réchauffa le coeur de tous les Serviteurs. Si la Dime avait été établie dans votre Poste depuis quelques années, l'Esprit-Saint aurait pu parler davantage de sorte que tous et un chacun de vous auriez bénéficié de la Parole de Dieu, indispensable au Salut.

Dans toutes choses les débuts sont longs et difficiles, (c'est le résultat de notre ignorance), cependant, avec de la persévérance et de l'attention, on vient à bout d'accomplir quelque chose. Il y a déjà un peu plus de dix ans, deux Serviteurs, Mess. Paul Henri Lagacé et Philippe Morin, avaient été délégués pour vous rendre visite et vous apporter la bonne nouvelle de l'avancement qui s'opérait à Montréal. Ces Serviteurs, pendant leur visite parmi vous, ont apporté maints témoignages de la nécessité et des bienfaits de ce Commandement Divin. Bien que cette rencontre n'ait pas été des plus fructueuses, elle ne fut cependant pas perdue car de la semence était tombée dans de la bonne terre. Vous aviez à cette époque des gens de bonne volonté et, nous en avons la preuve, il s'en est trouvé qui ont fait des efforts pour acquérir un endroit où la Parole pouvait être donnée. Si ces efforts furent vains (ceci n'est pas un reproche), c'est

que le Principe de la Dîme dit: La Dîme due au Seigneur représente dix pour cent des revenus de chaque membre. Les efforts qui furent faits, furent des efforts semblables à ceux d'une coopérative de la part de quelques personnes qui prenaient l'oeuvre à coeur et, bien que valables, ces efforts n'étaient pas synonyme de DIME. Sur un relevé photographié qui nous a été remis par les Serviteurs qui vous ont visités, nous sommes à même de constater qu'il y en a plusieurs qui ont versé des montants devant servir à l'érection d'une Salle. Ce sont là des efforts louables, mais ce n'est pas là la Dîme. Vous êtes, nous n'en doutons pas, assez habiles pour calculer grosso modo ce que votre Poste posséderait aujourd'hui si la Dîme véritable y avait été établie il y a dix ans seulement (quel en serait le montant pour 45 ans?). C'est d'ailleurs facile: vous n'avez qu'à compter approximativement les revenus de tous les membres depuis ce temps et en figurer dix pour cent. Vous constaterez que cela représenterait plusieurs milliers de dollars! Avec cet argent, vous auriez déjà établi votre propre Ecole de la Mission et vous auriez aussi votre Salle et ses dépendances. En plus, le Prince aurait pu vous visiter ainsi que de nombreux Serviteurs, et cela plusieurs fois. Et qui nous dit que vous n'auriez pas déjà des Serviteurs sur les lieux pour vous servir?... Le Prince disait de la part du Maître qu'un Poste qui n'établirait pas la Dîme ne réussirait pas.

Allons maintenant un peu plus loin et voyons ce qui serait advenu en faisant les calculs de toute cette Dîme due au Seigneur et perçue depuis dix ans! Il peut arriver (c'est humain) de se dire: "Depuis dix ans, j'ai gagné un revenu net de \$100,000.00; de ce montant, si j'avais remis mon dû au Seigneur, soit dix pour cent, j'aurais versé à la Dîme \$10,000.00, donc j'aurais \$10,000.00 de moins dans mes goussets!" N'est-ce pas que c'est là un raisonnement humain?... Le Maître pouvait bien dire que les hommes se trompaient avec leurs chiffres!... Relisons Malachie et voyons ce qu'il dit: "Epreuvez-moi en ceci si Je ne vous rends pas dix, cent pour un, etc.". Et cela ce n'est pas seulement en argent!.. Le Christ disait: "Amassez-vous des trésors là où la rouille et les vers ne les rongent pas!". Peut-on calculer ou monnayer la valeur de la Protection de l'Esprit-Saint? Ne nous dit-il pas: "...et Je sera Votre Puissant Protecteur"? Nous pourrions apporter des milliers de confirmations sur le sujet; les meilleures seront celles que tous les membres de votre Poste découvriront par eux-mêmes avec le temps.....

A l'automne de 1966, par l'entremise du Serviteur M. Jean Paul Lapointe, Secrétaire, le Ministère vous adressait une lettre de recommandations (voir copie de la lettre). Si le Ministère a fait et fait de telles recommandations, ce n'est pas dans le but d'accumuler des fonds inutiles; cet argent est mis au service du Culte, lequel, dans le contexte de l'économie actuelle, ne peut pas opérer sans argent. Personne n'en bénéficie individuellement et le Prince nous a donné des leçons remarquables en ce qui concerne ce qui peut se faire et ne pas se faire avec l'argent du Seigneur. Dans la lettre ci-haut mentionnée, le Ministère avait fait remarquer que des Serviteurs iraient visiter votre Poste à la condition que la Dîme soit établie et que les dits-voyages soient payés par la Dîme perçue dans votre Poste. Nous ne voulons rien reprocher et il serait malheureux que cette idée vous vienne à l'esprit, nous

ne voulons que présenter les faits tels qu'ils sont. Ces faits, vous les connaissez: Malgré que la Dîme n'avait pas été établie et que les dépenses des voyages n'aient pas été défrayées, le Ministère, d'un commun accord, a envoyé des Serviteurs dans le but ultime de vous aider et, afin qu'il ne soit jamais dit que nous n'avions pas fait tout ce qui était humainement possible de faire.

Aussi, sommes-nous heureux de constater que notre décision dans ce sens a porté des fruits et, nous avons la ferme espérance que ces fruits se développeront pour le déploiement du Fils. Remercions donc tous ensemble l'Esprit-Saint de nous avoir guidé de Sa Dextre Prodigueuse. Lorsque nous concevons qu'il nous est humainement impossible d'accomplir quelque chose, nous élevons les mains et les faisons élever aux consacrés du sein de la mère pour demander à l'Esprit-Saint de nous guider et que les événements s'accomplissent selon Sa Sainte Volonté. C'est ce que nous avons fait pour vous tous là-bas et si un accomplissement s'opère, les mérites reviendront à l'Esprit-Saint. SEUL.

Nous avons donc fait les premiers pas. Serait-il juste maintenant de dire: "Faites-en quelques uns pour nous aider à vous aider?"... Nous devons nous efforcer d'être le plus juste possible. De ce fait, il serait donc injuste pour tous les frères et soeurs de tous nos Postes que nous prenions la Dîme perçue et que nous la dissipions sans qu'il y ait bénéfices pour tout le Corps. En toute justice, nous devons donc vous expliquer ce que le Prince a établi au sujet de la Dîme pour les Postes en général. Tout d'abord, chaque Poste perçoit la Dîme de ses membres. Cette Dîme est entrée dans un Livre préposé à cette fin. L'argent ainsi perçu est déposé dans une banque au nom de La Mission de l'Esprit-Saint. Une fois par mois, un rapport des argents perçus et des dépenses pour l'entretien est envoyé à Montréal par l'entremise d'un Serviteur visiteur. A ce rapport, un chèque est attaché couvrant le montant de l'excédent de la Petite Caisse. De cette manière, il y a toujours de l'argent à la disposition du Poste pour les petites dépenses. Si un Poste a une dépense à faire en dehors des dépenses ordinaires, cette dépense est soumise au Ministère et, les Serviteurs, tous ensemble, jugent de sa nécessité et des possibilités financières. Il arrive souvent que la dépense soit faite, mais avec des économies substantielles. Certaines de ces dépenses sont soumises à l'étude d'une Equipe, laquelle cherche par tous les moyens à faire de cette dépense un placement utile. Il n'y a pas un Serviteur qui agit SEUL. Si un Poste est dans le besoin de faire une dépense qui dépasse ses moyens financiers et que cette dépense soit jugée nécessaire, la caisse de Montréal se charge d'en défrayer le coût. Depuis que le Prince a établi cet arrangement, tous les Postes s'entraident mutuellement et la Dîme sert aux profits de tous. La devise: Tous pour un, un pour tous, s'accomplit enfin! C'est là une partie de l'amour des uns envers les autres! Lorsque la Dîme sera définitivement établie dans votre Poste et que les arrangements seront pris aux bénéfices du Corps entier pour le Culte, le Ministère pourra vous aider dans toute la mesure du possible, car vous aurez aidé à ce qu'il ait les mains déliées, libres de vous servir.

Dans une Réunion du Conseil des Serviteurs tenue spécialement pour étudier vos besoins immédiats, les Serviteurs Mess. Francoeur et Tougas nous ont fait un exposé fidèle de votre situation actuelle et de vos intentions d'acheter dans Bell Flower.

Connaissant votre sens des affaires et de vos responsabilités, les Serviteurs seraient d'avis que pour l'immédiat, il serait probablement préférable que vous ayez des débuts plus modestes. C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de réussir en suivant les directives du Prince. Lors d'un voyage précédent de Mess. Francoeur et Gilbert, il avait été question d'emménager dans un endroit où vous auriez pu réunir les membres et avoir une place pour l'Ecole. Ne croyez-vous pas que cela serait préférable pour le moment?... Vous pourriez vous installer de cette manière pour un certain laps de temps, soit jusqu'au moment où le nombre de vos membres se ferait plus nombreux. Nous comprenons que l'enthousiasme soit grand et communicatif parmi vous et nous ne voudrions pas vous le voir perdre, c'est si important! Si nous considérons le montant à placer dans cette proposition, nous remarquons que la somme de \$60,000.00 requise, (de quelque manière qu'elle soit versée), coûtera toujours un intérêt d'environ \$4,800.00 par année au minimum; (prenant en considération que les deux propriétés ne coûteront rien à la longue). A ce \$4,800.00, il faut ajouter l'entretien qui n'est pas négligeable. Nous pourrions donc compter en tout, sans exagération, un loyer qui reviendrait à près de \$500.00 par mois. Selon votre avis, à bien y penser, ne croyez-vous pas que ce serait un peu élevé pour les besoins actuels?... d'ailleurs, nous avons la conviction que si les besoins se font sentir, le Maître aidera certainement, si c'est Sa Volonté, à ce que dans ce temps-là, une bonne affaire se présente.

De toute façon, les Serviteurs qui vous visiteront pour le 17 d'avril, Mess. Guillaume Morin et Valmont Fortin, seront mandatés par le Ministère pour élaborer cette question avec vous afin qu'une décision définitive soit prise par la suite pour que le tout soit accompli avec la plus grande sagesse possible. Nous nous unissons à vous dans nos prières pour que le Divin Maître nous aide à accomplir Sa Sainte Volonté. Si nous semblons lents, c'est que nous avons appris dans le passé que le temps joue souvent en faveur de celui qui sait attendre, sans toutefois y abuser.

Il est une nouvelle qui saura certes vous être agréable: Si tout va bien et que cela soit la Volonté du Maître, il y aurait probablement une possibilité que deux Serviteurs puissent un jour s'établir dans votre merveilleux pays. Cela dépendra de la bonne volonté de tous. D'ici là, la Dîme étant établie, il y aura possibilité que le Ministère délègue deux Serviteurs pour vous visiter une fois par mois.

Nous vous prions, chers frères et soeurs, d'accepter nos salutations les plus fraternelles de la part de tous les membres unis en l'Esprit-Saint.

LE MINISTERE DE LA MISSION DE L'ESPRIT-SAINT.